

COPIES : A. DESBORDES, Y. MUEL, V. MANGEARD, MA GALILEE, C. CASTELA,
P. LAHACHE, I. MAQUAIRE, G. VIARD, S. THIEBAUT, L. DIDIER-MOUGIN

VILLE DE PULNOY
CR N°2016-36/SA/MCC

Réunion Conseil Municipal du 21 MARS 2016

Etaient présents : MM PICCOLI NICOLA ANDRÉ PERROLLAZ HOUDRY OGIEZ DUSSIAUX PELTIER BADER ROYER LAGO WEHRLÉN CASTELA SIMON JEANDEL ZIETERSKI MARCHAL-BATT MASSON DEVITERNE HAUSERMANN CHIARAMIDA ENEL

Absents excusés :

M. AMOUROUX a donné pouvoir à V. BADER

I. GAUCHÉ a donné pouvoir à A. ANDRÉ

N. JACOB a donné pouvoir à M. PICCOLI

V. BRETON a donné pouvoir à S. DUSSIAUX

S. PIGNOT a donné pouvoir à M. OGIEZ

Secrétaire : G. ROYER

Le Maire remercie tout d'abord Véronique Bader pour son investissement dans la préparation et le déroulé du printemps des seniors. Ces 10 jours ont été un beau succès.

Véronique Bader remercie les élus et le personnel communal qui ont contribué à ce succès.

Approbation du compte rendu de la séance du 04 février 2016 : pas de remarque.

Communication au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales : pas de remarque.

1) Approbation du compte administratif 2015

G. Nicola présente les comptes.

Le Maire qui ne doit pas prendre part au vote du compte administratif, sort de la salle.

G. Royer, doyen de l'assemblée, prend la présidence.

D. Deviterne souhaite faire un commentaire global au sujet du compte administratif : le budget est correctement réalisé mais vu la faible implication du groupe d'opposition dans l'exécution du budget, le groupe s'abstiendra.

Vote : 4 abstentions (D. Deviterne, P. Hausermann, I. Chiaramida, J. Enel)
21 pour

2) Approbation du compte de gestion 2015

G. Nicola présente le compte de gestion.

Vote : 4 abstentions (D. Deviterne, P. Hausermann, I. Chiaramida, J. Enel)
23 pour

3) Affectation des résultats 2015

G. Nicola présente la proposition d'affectation des résultats.

D. Deviterne rappelle le souhait déjà émis que certains excédents soient affectés aux Temps d'Activités Péri-scolaires.

Vote : 4 abstentions (D. Deviterne, P. Hausermann, I. Chiaramida, J. Enel)
23 pour

4) Vote du budget primitif 2016

G. Nicola commente le powerpoint présentant les éléments majeurs des différents chapitres des dépenses de fonctionnement.

Concernant le chapitre 012 (charges de personnel), D. Deviterne rappelle la remarque permanente, à savoir que la somme investie dans les charges de personnel (2/3 des charges de fonctionnement) est excessive.

Le Maire récapitule les différentes actions « ressources humaines » qui ont été entreprises pour diminuer le montant de la masse salariale :

- non renouvellement du marché UFCV (coordination de la mission ados) avec reprise de l'agent en régie
- départ d'un agent espace vert non remplacé
- diminution du nombre de saisonniers (1 seul au lieu de 2)
- diminution de 50% du nombre de jeunes recrutés pour les emplois d'été
- mutualisation du bureau des associations et du service affaires générales
- tenue des tables de décharge des élections par les élus au lieu du personnel pour éviter le paiement d'heures supplémentaires
- non remplacements en cas de maladie : absence de 10 mois puis mi-temps thérapeutique d'un agent du pôle social, absence de 10 mois d'un agent d'entretien, absence de 10 mois d'un agent technique. Les missions de ces agents ont été remplies par les autres agents du service.
- développement de missions sans recrutement : propreté du nouveau secteur des résidences vertes, missions prévention et santé au travail (réglementaires), accueil des jeunes dans le cadre de la mission locale

Toutes ces actions ont été réfléchies et mises en place dans le but de ne pas augmenter les charges de personnel.

J. Enel remarque que l'article budgétaire 6156 a fortement augmenté.

Le Maire répond qu'il s'agit de maintenances réglementaires. La nouveauté est l'inscription de crédits pour une éventuelle maintenance du dispositif de vidéotranquillité.

Pour D. Deviterne, l'article 6226 recouvre des prestations à payer auprès de personnes extérieures. Le terme de « missions » est donc inapproprié. Par ailleurs, pourquoi payer des prestations pour des missions qui pourraient être réalisées par du personnel ?

Le Maire répond que certaines prestations ne peuvent être réalisées que par des personnes ayant une compétence particulière. Elle ajoute que les missions évoquées (audit des services techniques, réalisation du document unique) font l'objet de financement de la part du centre de gestion (audit payé à 100 %) et par le Fonds national de prévoyance.

Vote des subventions aux associations :

- ASPTT course cycliste : 4 contre (D.Deviterne, P.Hausemann, I.Chiamida, J.Enel)
23 pour

- ASPTT escalade unanimité

A la question de P. Hausemann qui demande pourquoi une subvention est versée à une association extérieure à Pulnoy, le Maire répond que cette association intervient sur la commune. P. Hausemann répond qu'il faudrait alors donner à l'association du tir à l'arc de Seichamps qui participe à l'animation de la fête du plan d'eau. Le Maire répond que l'association du tir à l'arc ne demande rien.

- AEPS : 4 contre (D. Deviterne, P. Hausemann, I. Chiamida, J. Enel)
23 pour

D. Deviterne explique que le groupe d'opposition n'est pas contre le reversement d'une partie du fonds d'amorçage mais contre le principe de la gestion des TAP élémentaires. D. Deviterne est contre la non-maîtrise de gestion et contre la non-gratuité des TAP.

- ALPE : unanimité

- Amicale du personnel communal : unanimité

Le Maire rappelle l'obligation de la commune de proposer des actions sociales à destination du personnel. Cette action se fait par le CNAS, dont l'adhésion est payée par l'Amicale, qui se fait subventionner par la ville.

D. Deviterne demande combien coûte l'adhésion.

Le Maire répond 12 300€

D. Deviterne demande si l'Amicale a d'autres recettes pour fonctionner.

Le Maire répond que les autres recettes proviennent des cotisations des adhérents.

- Basket Pulnoy Saulxures :

V. Bader vice-présidente de l'association, quitte la salle.

26 pour

- Association de développement de Loanga : 4 abstentions (D.Deviterne, P.Hausermann, I.Chiaramida, J. Enel)
23 pour
- Association Communale Chasse Agréée : 4 contre (D. Deviterne, P. Hausermann, I. Chiaramida, J. Enel)
23 pour
- AJPS : unanimité
- SMEPS handball : unanimité
- Association sportive du collège : unanimité
- Association familles rurales : unanimité
- Association Porte Verte 4 contre (D. Deviterne, P. Hausermann, I. Chiaramida, J. Enel)
23 pour

I. Chiaramida demande à quoi sert cette association. Le Maire répond que la présidente est Patricia Braxenthaler et que l'objectif de l'association est de rendre la zone d'activités plus dynamique.

- Association Sports et loisirs : unanimité
- la Boule Pulnéenne : 1 abstention (J. Enel)
26 pour
- Chorale aux 4 vents : unanimité
- Club Créations et Rencontre : unanimité
- Collège MATHS en JEANS : unanimité
- Comité Animations et Loisirs : unanimité
- Comité de Jumelage : unanimité
- Coopérative scolaire maternelle 4 vents : unanimité
- Coopérative scolaire maternelle Masserine : unanimité
- Coopérative scolaire élémentaire Moissonnerie : unanimité
- Coopérative scolaire élémentaire Masserine : unanimité
- Ecole de musique Pulnoy Saulxures : unanimité
- FC Pulnoy : unanimité

I. Chiaramida demande à quoi correspond la prime en cas de « montée » ? Pourquoi cette prime n'est-elle pas prévue pour les autres clubs ? Le Maire répond qu'il s'agit d'une subvention supplémentaire destinée à couvrir les frais supplémentaires d'arbitrage en cas de changement de division. C'est la même chose pour les autres clubs.

- Guinée Orphelinat : 4 abstentions (D. Deviterne, P. Hausermann, I. Chiaramida, J. Enel)
23 pour
- Judo Club : unanimité
- Amis des Sablons : 4 abstentions (D. Deviterne, P. Hausermann, I. Chiaramida, J. Enel)
23 pour
- Amis des Vergers : unanimité
- Petites filles de Ho Chi Minh ville 4 abstentions (D. Deviterne, P. Hausermann, I. Chiaramida, J. Enel)
23 pour
- Les seniors de Pulnoy : unanimité
- Association de promotion du marché : 4 abstentions (D. Deviterne, P. Hausermann, I. Chiaramida, J. Enel)
23 pour
- Pulnoy Loisirs : unanimité

D. Deviterne demande à quoi sert la subvention versée. Le Maire répond que la subvention finance une partie de la gym pour les enfants. Mais Pulnoy Loisirs a bien d'autres sections : poterie, bridge etc
Pour D. Deviterne, le titre de l'association n'est pas parlant.
Le Maire répond que le titre de l'association a été déposé avec les statuts.

- Scouts : 4 abstentions (D. Deviterne, P. Hausermann, I. Chiaramida, J. Enel)
23 pour
 - Tennis Club du Grémillon : unanimité
 - imprévus : unanimité
- D. Deviterne demande à quoi sert l'enveloppe des imprévus : le Maire répond que l'enveloppe sert à financer un projet intéressant d'une association.

Vote des dépenses de fonctionnement :

- chapitre 011 : 4 contre (D. Deviterne, P. Hausermann, I. Chiaramida, J. Enel)
23 pour

P. Hausermann remarque que l'article 6042 a augmenté de 60 000€. Le Maire répond que les 60 000€ recouvrent d'une part les prestations à payer au fournisseur de repas API en raison de l'augmentation des effectifs attendus à la cantine et d'autre part le financement de la classe découverte de l'école de la moissonnerie. P. Hausermann demande pourquoi les crédits des articles 60612, 60613 et 60614 augmentent. Le Maire répond que certaines augmentations proviennent de régularisation de factures avec ErDF. Il y a toujours un décalage entre les estimations facturées et les consommations réelles.

- chapitre 012 : 4 contre (D. Deviterne, P. Hausermann, I. Chiaramida, J. Enel)
23 pour
- chapitre 042 : 4 abstentions (D. Deviterne, P. Hausermann, I. Chiaramida, J. Enel)
23 pour
- chapitre 65 : 4 abstentions (D. Deviterne, P. Hausermann, I. Chiaramida, J. Enel)
23 pour
- chapitre 66 : 4 abstentions (D. Deviterne, P. Hausermann, I. Chiaramida, J. Enel)
23 pour
- chapitre 67 : 4 abstentions (D. Deviterne, P. Hausermann, I. Chiaramida, J. Enel)
23 pour
- chapitre 022 : unanimité
- chapitre 023 : 4 abstentions (D. Deviterne, P. Hausermann, I. Chiaramida, J. Enel)
23 pour

G. Nicola commente le powerpoint présentant les éléments majeurs des différents chapitres des recettes de fonctionnement.

Concernant le chapitre 74 (dotations perçues par la collectivité, dont Dotation Globale de Fonctionnement), D. Deviterne imaginait que la majorité pourrait voter contre, n'étant jamais satisfaite des dotations qui lui sont données. D. Deviterne explique que le groupe opposition votera pour car favorable à une contribution des communes à la baisse du déficit de l'Etat.

Le Maire répond qu'on peut en effet déplorer une baisse des dotations en acceptant ce qui est donné. La majorité se prononce aussi en faveur d'une baisse du déficit public.

Vote des recettes de fonctionnement :

- chapitre 70 : 1 abstention (J. Enel)
26 pour
- chapitre 73 : 4 abstentions (D. Deviterne, P. Hausermann, I. Chiaramida, J. Enel)
23 pour
- chapitre 74 : unanimité

Le Maire précise que la majorité pourrait voter contre ce que l'Etat ne donne pas à la commune mais qu'elle ne votera pas contre ce que l'Etat donne.

- chapitre 75 : 4 abstentions (D. Deviterne, P. Hausermann, I. Chiaramida, J. Enel)
23 pour

- chapitre 77 : 2 abstentions (J. Enel et I. Chiaramida)
25 pour
- chapitre 013 : 4 abstentions (D. Deviterne, P. Hausermann, I. Chiaramida, J. Enel)
23 pour
- chapitre 042 : 4 abstentions (D. Deviterne, P. Hausermann, I. Chiaramida, J. Enel)
23 pour

G. Nicola commente le powerpoint présentant les éléments majeurs des différents chapitres des dépenses d'investissement.

Concernant les équipements sportifs, D. Deviterne estime que l'enveloppe budgétaire paraît dérisoire.

J. Enel demande où en est le projet d'installation de tourniquet pour personnes handicapées aux Résidences Vertes.

Le Maire répond que le tourniquet prévu n'a pas été acheté en raison de son montant (27 000€) et de la place nécessaire à son installation.

J. Enel demande si le minuscule tourniquet actuellement en place le remplace.

A. André explique que ce petit tourniquet est adapté aux publics valides et handicapés.

Concernant les investissements pour les cantines, le Maire précise que les achats prévus sont nécessaires pour faire face à l'augmentation des effectifs, pas seulement liés aux résidences vertes. La cantine a de plus en plus d'adeptes.

Concernant l'enveloppe prévue pour le remplacement de la figurine Zoé, D. Deviterne suppose qu'il s'agit de l'avance en attendant le remboursement de l'assurance.

Le Maire répond par l'affirmative, en rappelant que la figurine avait été offerte par la société Pertuy.

Vote des dépenses d'investissement :

- opération 13 : 4 abstentions (D. Deviterne, P. Hausermann, I. Chiaramida, J. Enel)
23 pour
- opération 14 : unanimité
- opération 15 : 4 abstentions (D. Deviterne, P. Hausermann, I. Chiaramida, J. Enel)
23 pour
- opération 16 : 4 contre (D. Deviterne, P. Hausermann, I. Chiaramida, J. Enel)
23 pour
- opération 17 : 4 abstentions (D. Deviterne, P. Hausermann, I. Chiaramida, J. Enel)
23 pour
- opération 18 : 4 abstentions (D. Deviterne, P. Hausermann, I. Chiaramida, J. Enel)
23 pour
- opération 19 : 4 abstentions (D. Deviterne, P. Hausermann, I. Chiaramida, J. Enel)
23 pour
- opération 20 : unanimité
- opération 21 : 4 abstentions (D. Deviterne, P. Hausermann, I. Chiaramida, J. Enel)
23 pour
- opération 22 : unanimité
- opération 23 : unanimité
- opération 26 : unanimité
- article 2031 : 2 abstentions (I. Chiaramida, J. Enel)
25 pour
- article 211 : unanimité
- article 2182 : 4 abstentions (D. Deviterne, P. Hausermann, I. Chiaramida, J. Enel)
23 pour

- article 2188 : 4 abstentions (D. Deviterne, P. Hausemann, I. Chiaramida, J. Enel)
23 pour
- article 21568 : 2 abstentions (D. Deviterne, P. Hausemann)
25 pour
- article 2313 : 4 abstentions (D. Deviterne, P. Hausemann, I. Chiaramida, J. Enel)
23 pour
- chapitre 16 : 4 abstentions (D. Deviterne, P. Hausemann, I. Chiaramida, J. Enel)
23 pour
- chapitre 020 : 4 abstentions (D. Deviterne, P. Hausemann, I. Chiaramida, J. Enel)
23 pour
- chapitre 040 : 4 abstentions (D. Deviterne, P. Hausemann, I. Chiaramida, J. Enel)
23 pour

G. Nicola commente le powerpoint présentant les éléments majeurs des différents chapitres des recettes d'investissement.

D. Deviterne informe que le groupe opposition aura, sur le vote des recettes d'investissement, une position de principe, à savoir l'abstention. D'une part, pour un certain nombre de chapitres, l'absence d'implication du groupe opposition dans l'élaboration du budget explique l'abstention. D'autre part, la réalisation d'emprunt proposée n'est pas appropriée : même si la majorité a le souci de faire des économies de fonctionnement pour financer les investissements, D. Deviterne estime que le propre d'un budget est de parier sur les investissements pour la jeunesse et de ne pas attendre des années d'avoir les capitaux pour financer les investissements destinés à la jeunesse.

Le Maire est satisfaite que le groupe opposition ait compris qu'il fallait économiser en fonctionnement pour dégager un autofinancement pour l'investissement. Elle rappelle que lors du Débat d'Orientation Budgétaire a été présenté le programme d'investissements à réaliser dans le temps, jusqu'à la fin du mandat. Certains investissements sont importants, impossibles à réaliser sans emprunt et sans autofinancement. On peut en effet parier sur l'avenir mais sans risque. La majorité fera les investissements prévus au programme (maison des jeunes, étude acoustique et thermique au centre socio) mais sans prendre de risque sur l'avenir.

G. Royer intervient pour rappeler que personne ne pouvait imaginer il y a quelques années que l'Etat ponctionnerait 50% de la dotation. G. Royer précise que l'emprunt ne finance pas le fonctionnement. Avoir une réserve permet d'investir et de se prémunir de la « faillite » et donc de ne plus pouvoir assurer le service à la population.

D. Deviterne répond que la baisse des dotations est infirme par rapport au budget de fonctionnement. Les dotations impactent le budget de fonctionnement mais pas celui d'investissement.

G. Royer précise que pour faire des investissements, il faut prendre sur le fonctionnement, sans oublier qu'il y a de moins en moins de subventions d'investissements.

Le Maire ajoute que les investissements ne peuvent être réalisés qu'avec de l'emprunt.

Vote des recettes d'investissement :

- chapitre 13 : 4 abstentions (D. Deviterne, P. Hausemann, I. Chiaramida, J. Enel)
23 pour
- chapitre 10 : 4 abstentions (D. Deviterne, P. Hausemann, I. Chiaramida, J. Enel)
23 pour
- chapitre 1068 : 4 abstentions (D. Deviterne, P. Hausemann, I. Chiaramida, J. Enel)
23 pour
- chapitre 16 : 4 abstentions (D. Deviterne, P. Hausemann, I. Chiaramida, J. Enel)
23 pour
- chapitre 040 : 4 abstentions (D. Deviterne, P. Hausemann, I. Chiaramida, J. Enel)
23 pour
- chapitre 021 : 4 abstentions (D. Deviterne, P. Hausemann, I. Chiaramida, J. Enel)
23 pour

Le Maire rappelle qu'une souscription d'emprunt a des conséquences sur le fonctionnement car les intérêts sont payés dans cette section.

5) Fiscalité locale : vote des taux 2016

En préambule, le Maire rappelle le souhait de la municipalité de ne pas faire supporter aux Pulnéens les charges nouvelles.

G. Nicola explique que compte tenu de :

- la revalorisation, par les pouvoirs publics, des bases locatives de 1 %
- l'apport, sur la taxe d'habitation, des nouveaux habitants des Résidences Vertes,
- la révision des valeurs locatives engagée par la Direction des Finances Publiques, (suite à l'étude du cabinet F2E)
- la mise en place, cette année, de la TLPE,
- des mutualisations engagées avec le Grand Nancy sur la fourniture de gaz, d'électricité et des abonnements téléphoniques génératrices d'économies,
- du versement de certificats d'économie d'énergie suite aux économies réalisées par la commune,
- de la maîtrise de l'ensemble des charges de fonctionnement,

il est proposé au Conseil Municipal de maintenir les taux d'imposition 2015 pour l'année 2016.

D. Deviterne se dit satisfait de voir que la majorité a réalisé que le « trop d'impositions » en cette période de conjoncture difficile n'est pas souhaitable. Peut-être une petite « dépression » des taux aurait-elle pu être envisagée pour aider les Pulnéens. D. Deviterne est conscient qu'il est difficile de faire des investissements en baissant les taux d'imposition, mais une petite baisse aurait pu être faite. D. Deviterne rappelle que le point d'impôt n'est que de 13 000€. Le groupe opposition est donc favorable au maintien des taux avec une ouverture, si la conjoncture se poursuit, vers une baisse des taux, notamment du locatif.

G. Royer rappelle que l'Etat compense pour partie la perte engendrée par ceux qui ne paient pas donc si la commune baisse ses taux, l'Etat va également baisser les compensations des exonérations. Il faut être prudent avec la baisse des taux, même si cela part d'un bon sentiment.

Votes :

Taxe d'habitation : à l'unanimité

Taxe sur le foncier bâti : à l'unanimité

Taxe sur le foncier non bâti : à l'unanimité

6) Clôture de l'autorisation de programme « centre de rencontre »

G. Nicola donne lecture du projet de délibération.

Vote : à l'unanimité

7) Bilan de la politique foncière de la commune pour l'exercice 2015

F. Perrollaz commente le bilan foncier.

D. Deviterne explique que le groupe opposition votera contre, en raison de certaines opérations d'acquisitions foncières pour lesquelles il est défavorable, notamment concernant le golf-habitat.

Votes : 4 contre (D. Deviterne, P. Hausermann, I. Chiaramida, J. Enel)

23 pour

8) Organisation des classes vertes pour les écoles élémentaires de la Moissonnerie et de la Masserine : tarification aux familles

A. André explique l'objet de la délibération.

I. Chiaramida demande pourquoi le principe d'un plafond à ne pas dépasser pour facturation aux parents ainsi que le financement complémentaire par le coopérative décidés par le directeur de la Masserine ne sont pas appliqués de la même manière à la Moissonnerie.

A. André répond qu'il s'agit du choix de l'équipe pédagogique.

V. Bader ajoute que la Moissonnerie part avec 2 classes, engendrant des frais supplémentaires d'encadrement. La Masserine a fait le choix de payer une animation avec la coopérative. Les frais d'encadrement supplémentaires de la Moissonnerie ne peuvent être payés par la coopérative.

I. Chiaramida regrette que la Moissonnerie n'adopte pas le même principe que la Masserine car une famille dont les 2 enfants partent doit s'acquitter d'une somme importante.

Le Maire précise que la municipalité a fait le choix de maintenir le financement de ces classes vertes, alors que de nombreuses communes de l'agglomération ont stoppé leur aide.

Vote : à l'unanimité

9) Demande de location de la salle R. Galmiche à un tarif préférentiel par l'Amicale du personnel du Grand Nancy pour le samedi 2 avril 2016

D. Peltier explique l'objet de la délibération.

Pour D. Devitene, il s'agit d'une demande surprenante car la ville de Nancy doit disposer de salles.

Le Maire répond que Pulnoy appartient à la communauté urbaine et que les mises à disposition des salles pour l'Amicale du Grand Nancy « tourment », avec toujours un même principe : celui de faire payer le coût réel de la mise à disposition.

Vote : à l'unanimité

10) Demande d'occupation de la salle R. Galmiche par l'Association Familles Rurales – section Samedis de Neige pour le vendredi 1^{er} avril 2016

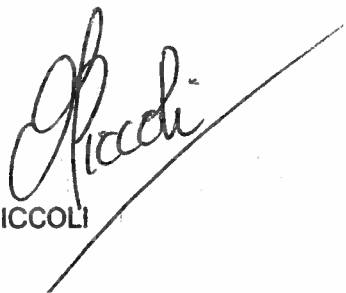
D. Peltier explique l'objet de la délibération.

55 enfants dont 19 de Pulnoy sont concernés.

Vote : à l'unanimité.

Fait à Pulnoy, le 18 avril 2016

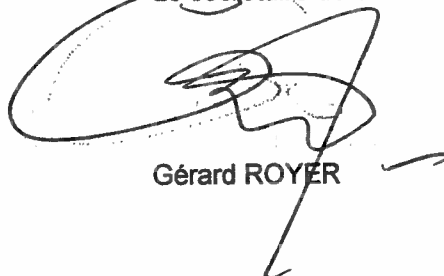
Le Maire,



Michelle PICCOLI



Le secrétaire de séance,



Gérard ROYER